



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 13049

Texte de la question

Mme Monique Collange attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les inquiétudes que suscite chez les infirmières le projet de décret visant à autoriser certaines catégories de professionnels de santé à pratiquer des aspirations endotrachéales chez les patients trachéotomisés et notamment la distribution de médicaments. Les associations et les organisations des infirmières estiment qu'il ne peut y avoir de transferts de compétences à des professions non qualifiées sans une redéfinition préalable de la place des acteurs du système de santé. Il semblerait, en outre, que ce projet n'ait donné lieu à aucune concertation avec la profession infirmière. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions exactes du Gouvernement concernant l'application de ce décret.

Texte de la réponse

Ce texte est réclamé depuis plus de deux ans par les associations de malades et des malades trachéotomisés qui doivent être placés en long séjour faute de pouvoir bénéficier d'aspirations endo-trachéales dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ou à leur domicile par des services d'aides à domicile. Le texte préparé par les services du secrétaire d'Etat à la santé n'est, en revanche, ni un décret d'actes des aides-soignants, ni même une ébauche d'un futur décret d'actes, comme le montre sa rédaction. Il n'est, en effet, pas dans les intentions du Gouvernement d'autoriser l'exercice libéral de la profession d'aide-soignant. Il s'agit simplement, pour un problème circonscrit, de résoudre une difficulté considérable pour les malades concernés. De plus, l'Académie de médecine a donné un avis favorable sans réserve sur le principe d'une telle mesure. Enfin, un projet d'arrêté, mentionné à l'article 2 du projet de décret, précisant que la formation des aides-soignants et des auxiliaires de vie à l'aspiration endo-trachéale est organisée dans et sous la responsabilité des instituts de formation en soins infirmiers, est actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Collange](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13049

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2037

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3063